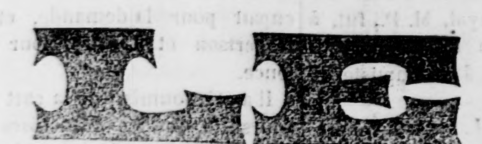
VOL. X. MANITOBA. No. 51



LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 19 MAI 1881

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Manitoba, pour un acte autorisant la "Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation Sud Est de Manitoba" de construire des Embranchements de chemin de fer sur différents points de la ligne principale du dit chemin et à d'autres endroits dans aucunes des municipalités se trouvant à où près de la ligne principale, comme il peut être approuvé par le Conseil Municipal ou les Conseils Municipaux des susdites municipalites où ses différents embranchements seront construits.

JOSEPH RYAN
Solliciteur pour les Requérants.

Winnipeg, 10 mars. 2-f

LE "METIS."

Jeudi, 19 Mai 1881.

La Societe St. Jean-Baptiste de Manitoba.

Les élections de cette société ont eu lieu dimanche dernier ; on en trouvera le compte rendu dans une autre colonne. Si l'on en croit les expressions d'opinion manifestées dans cette circonstance par les personnes présentes, et l'assemblée était très nombreuse, nous aurons cette année une fête qui ne le cèdera à ses devancières ni en éclat ni en esprit national.

La société date de la première année de la création de cette Province; elle est la mère de toutes les autres, dans cette partie du moins du Canada, et nous engageons tous les canadiens de la Province, surtout des localités environnantes de St. Boniface, à venir grossir nos rangs le 24 juin prochain.

Bien plus, nous exhortons vivement nos compatriotes des paroisses éloignées à s'entendre ensemble pour célébrer la fête nationale et choisir un endroit où le plus grand nombre pourra se réunir avec le moins de difficultés.

C'est notre union qui a fait par le passé et qui fera aussi notre force à l'avenir. Or, pour s'unir il faut se connaître, se voir, s'entendre, se compter ; tel est le but des sociétés de St. Jean Baptiste et de la célébration du 24 juin.

Nous proposons que cette année toutes les sociétés de St Jean Baptiste se forment en autant de sociétés de colonisation et d'immigration afin d'attirer vers nous nos compatriotes de la Province de Québec et des Etats-Unis. Ne serait-ce pas le plus beau résultat à atteindre en ce moment ?

Les journaux anglais impriment le chiffre vrai ou supposé, mais toujours grossi, de chaque convoi d'immigrants qui nous arrive; toutes les semaines et même plusieurs fois par semaine ces journaux en agissent ainsi. Ils ont leur idée, et nous n'y trouvons pas à redire. Mais de ce que le *Métis* n'annonce pas les arrivées des familles canadiennes que nous amène presque chaque train de chemin de fer, il ne s'ensuit pas que notre nombre n'augmente pas tous les jours. A quoi bon emboucher la trompette pour rivaliser d'exagérations avec tel ou tel journal ?

Qu'il nous suffise de dire que la population canadienne de Manitoba se recrute sans cesse, sans bruit, mais sensiblement : *crescit occulto velut arbor ævo.* Tandis que les métis français quittent Manitoba en masse pour aller former des groupes importants sur divers points du Nord-Ouest, leur place est prise presque aussitôt par des familles canadiennes.

Encore une fois, formons partout des associations de St. Jean Baptiste avec nos curés en tête ; c'est ainsi que nous serons unis, et que nous serons forts.

Nous sommes aujourd'hui en possession de renseignements assez précis pour nous permettre de dire que dans l'extrait suivant d'un rapport publié en avril dernier par la presse de Québec et adressé par M. J. Perrault, de Montréal, à ses directeurs, se trouve l'idée d'un projet qui, mené à bonne fin, devra produire les meilleurs résultats.

M. Perrault s'est mis en rapport, durant son séjour en France, avec des hommes considérables déjà intéressés dans un projet de colonisation franco-canadienne, et il dit :

"J'ai pu intéresser les plus grands "noms de France à la création d'une "Société de colonisation, au capi-"tal de deux millions et demi, dans "le but de coloniser cent lieues car-"rées de nos fertiles prairies situées "sur le chemin de fer du Pacifique. "Cette société sera assez puissante "pour faire aux colons les avances "de premier établissement, y com-"pris le transport, une maison meu-"blée, des instruments d'agriculture "une paire de bœufs et des appro-"visionnements pour attendre la "première récolte ; le tout rembour-"sable en dix paiements égaux, avec "intérêt à six par cent. La compa-"gnie s'engage à coloniser tout son "territoire en dix ans."

Nous croyons ajouter que l'été ne se passera pas sans que les efforts faits en ce moment aboutissent à quelque chose de tangible.

Le réveil national se fait parmi nos compatriotes acadiens. C'est un grand acte qui réjouira dans leurs tombeaux les fondateurs de la nationalité française en Amérique. Après plus d'un siècle de silence, voilà que ce peuple martyrisé, déporté en masse, ignoré, brutalisé, est revenu lentement au pays, s'est groupé religieusement autour de ses églises, s'est développé avec une merveilleuse fécondité sans se mêler, sans abjurer : il compte tout à coup ses membres ; il forme cent mille âmes. Le temps du réveil est arrivé ; il a sonné. C'est ce que nous apprend la *Minerve* dans les lignes suivantes :

"La convention Acadienne doit se réunir au mois de juillet, à Memramcook, Nouveau-Brunswick.

"Le comité exécutif, qui est sous la présidence de l'honorable M. Landry, ministre des travaux publics dans le cabinet local, doit se réunir mardi, le 10 mai, pour arrêter définitivement la marche à suivre afin d'assurer le succès de la convention.

"L'honorable M. Landry, dit le *Moniteur Acadien*, a une entière confiance dans la réussite du projet qui, dit-il, est né à la Convention de Québec, et a été accepté alors à l'unanimité des délégués présents.

"La Convention se composera de représentants des différents groupes acadiens du Nouveau-Brunswick de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile du Prince Edouard et du Cap Breton.

Espérons que les principales sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada seront invitées à y être représentées par des délégués.

Cadeau de fete a Mgr Tache.

Monseigneur l'Archevêque a reçu à l'Académie Ste Marie de Winnipeg, un cadeau qui, naturellement, lui a été des plus agréables. C'est un tableau à l'huile représentant la maison dans laquelle M. de la Broquerie est mort l'année dernière. Cette peinture est très bien faite et richement encadrée ; mais son vrai mérite consiste dans les souvenirs historiques qui se rattachent à la modeste demeure qu'il représente.

Cette maison a 213 ans d'existence ayant été construite en 1668 par Pierre Boucher, Sieur de Boucherville, ancien gouverneur des Trois-Rivières et l'une des gloires les plus pures et les plus distinguées qui ont illustré la nouvelle France, puis ancêtre maternel de Mgr. Taché. C'est la première et la plus ancienne maison de Boucherville. C'est dans son enceinte qu'a été célébrée la première messe dite en ces lieux. C'est sous son toit religieux que le célèbre Père Jacques Marquette, découvreur du Mississipi, fit le premier batême consigné dans les annales de Boucherville la marraine de l'enfant baptisé étant Marie Boucher, épouse de M. de Varennes mère de M. de la Vérandrye, découvreur de Keewatin, de Manitoba, du Nord Ouest et de haut Missouri. Madame de Varennes fut aussi l'aïeule de Madame d'Youville, fondatrice des Sœurs de la charité, dites Sœurs grises.

C'est dans cette habitation que la célèbre Marguerite Bourgeois, Fondatrice des sœurs de la congrégation de Notre Dame, ouvrit la première école à Boucherville.

Aux jour de la féodalité canadienne, cette demeure avait nom "*Château Sabrevois*," était habitée par M. Boucher de Sabrevois qui l'avait reçue de son père, avec les terres avoisinantes, détachées de la Seigneurie de Boucherville, pour former le fief Sabrevois, dont le Seigneur ne devait foi et hommage qu'au souverain.

Plus tard, le fief Sabrevois et son petit "chateau", sans sortir de la famille, devint la propriété de M. de la Broquerie qui, en 1832, alla l'habiter avec sa sœur Madame Taché.

A dater de ce jour l'ancienne habitation de M. Boucher devint la maison paternelle des enfants de Madame Taché. C'est là que son fils Alexandre grandit ; c'est de là qu'il partit pour le collège, le séminaire et le noviciat ; c'est là qu'il revenait tous les ans, passer de joyeuses semaines de vacances.

Quand la voix du ciel indiqua au jeune lévite les déserts du Nord Ouest comme le champ dans lequel il devait consumer sa vie, c'est dans cette même maison qu'Alexandre Taché vint faire ses adieux à la mère qu'il aimait tant, qui était malade et pour la guérison de laquelle il fit le sacrifice de la séparation. C'est encore dans cette maison que mourut Madame Taché, vingt six ans après le départ de son fils.

Et enfin, c'est dans cette demeure que le dernier rejeton de la famille de la Broquerie, oncle et père adoptif de Mgr. Taché, a terminé sa noble carrière le 24 Avril 1880.

On ne pouvait donc offrir à Mgr. Taché une peinture plus agréable que celle à laquelle se rattachent pour tous, tant et de si beaux souvenirs historiques, et pour lui, tant et de si fortes émotions.

Les Révérendes Sœurs des Saint Noms de Jésus et de Marie et leurs élèves, ont certainement été bien inspirées en choisissant un pareil cadeau de fête. Le tableau n'était pas arrivé de Montréal pour le 3 Mai, fête de St. Alexandre, mais il a été offert le 10 jour de la fête de St Antonin, deuxième patron de Sa Grâce, et du 81ième anniversaire de la naissance de M. de la Broquerie.

ASSOCIATION ST. J.-BAPTISTE DE MANITOBA.

Assemblée annuelle de l'Association St. Jean-Baptiste de Manitoba, tenue à St. Boniface, le 15 mai, 1881

L'Honorable Joseph Royal, M.P., président, au fauteuil.

M. Joseph Vallée fut prié d'agir comme secrétaire.

Le président ayant expliqué le but de l'assemblée l'on procéda, après lecture et adoption des minutes de la dernière séance, et la lecture et adoption du rapport du trésorier, à l'élection des officiers pour l'année courante

Sur motion de M. L. J. A. Lévêque, secondé par M. N. D. Gagnier, l'Honorable Joseph Royal, M. P., fut, à l'unanimité, réélu Président Actif de l'Association St. Jean-Baptiste de Manitoba.

Proposé par M. L. J. A. Lévêque, secondé par M. Louis Levreault, que M. George Roy, soit élu premier Vice-Président. Adopté.

Proposé par M. Louis Levreault, secondé par M. L. J. A. Lévêque, que M. P. H. Prince soit élu deuxième Vice-Président. Adopté.

Proposé par M. N. D. Gagnier, secondé par L. J. A Lévêque que M. Louis Levreault soit élu troisième Vice-Président. Adopté.

Proposé par M. J. C. S. Royal, secondé par M. George Couture que M. Joseph Vallée soit réélu Secrétaire Correspondant. Adopté.

Proposé par M. A. Payette, secondé par J. O. Prince que M. J. C. S. Royal soit élu Assistant-Secrétaire Correspondant. Adopté.

Proposé par M. N. D. Gagnier, secondé par M. L. J. A. Lévêque que M. Edouard Laberge soit élu Secrétaire-Archiviste. Adopté.

Proposé par M. J. C. S. Royal, secondé par M. George Couture, que M. Télesphore Pelletier soit élu Asst. Secrétaire-Archiviste. Adopté.

Proposé par M. L. J. A. Lévêque, secondé par M. Louis Levreault, que M. George Couture soit réélu Trésorier. Adopté

Proposé par M. J. C. S. Royal, secondé par M. N. D. Gagnier, que M. Edmond Prince soit élu Asst.-Trésorier. Adopté.

Proposé par M. Edmond Prince, secondé par M. Ant. Gauvin, que M. Joseph Beaubien soit nommé Bibliothécaire. Adopté.

Proposé par M. J. O. Prince, secondé par M. J. C. S. Royal, que M. Ant. Gauvin soit nommé Asst. Bibliothécaire. Adopté.

Proposé par M. J. C. S. Royal, secondé par M. Louis Levreault, que MM. Edmond Laberge, A. Payette, J. B. Gauvreau et J. B. Joyal soient nommés Commissaires Ordonnateurs. Adopté.

Proposé par M. L. J. A Lévêque, secondé par M. Louis Levreault, que les Messieurs suivants soit nommés membres du Bureau de Direction.

L'Hon : M. A. Girard, Sénateur. MM. A. A. C. LaRivière, M.P.P., Joseph Taillefer, M.P.P., Alex. Kittson, M.P.P., L. J. A. Lévêque, N. D. Gagnier, Frs. Gingras, A. H. Bertrand, A. Gauvreau, N. Germain, M. E. Roy, A. F. Dégagné, J. B. Gervais, C. Beaupré et A. Allaire. Adopté.

Proposé par M. George Roy, secondé par M. A. Payette, qu'un vote de remerciements soit donné aux officiers sortant de charge. Adopté.

Proposé par M. J. C. S. Royal, secondé par M. Eugène Paradis, que M. le Dr. T. Fafard soit le Médecin de l'Association pour l'année courante. Adopté.

Proposé par M. L. J. A. Lévêque, secondé par M. N. D. Gagnier, que M. le Président et M. le premier Vice Président veuillent bien se rendre auprès de Mgr. Taché afin de le prier de nommer un Chapelain à l'Association. Adopté.

Proposé par M. J. B Joyal, secondé par M. Edmond Prince, que l'assemblée s'ajourne jusqu'à l'appel du Président. Adopté.

Jos. Vallée.
Sec-Archiviste-Interim.

St. Boniface, 15 Mai 1881.

QUESTION CONSTITUTIONNELLE.

La cause du procureur-général contre la *Colonial Building and Investment Association* a été plaidée vendredi, 6 mai, devant l'honorable juge Caron. M. Girouard, C. R., occupait pour la demande, et MM. Robertson et Doutre pour la défence.

Il a été soumis, de la part de la poursuite, que les franchises exercées par cette société de prêt ayant été octroyées par le parlement du Canada seulement, son incorporation était nulle ; qu'en supposant que sa charte lui accorderait des pouvoirs que ne pourrait donner la législature locale, ayant pour but principal la propriété et les droits civils, elle devait être incorporée par la législature provinciale, sauf à demander ces pouvoirs extraordinaires au parlement fédéral ; que même les sociétés de prêt sur propriété foncière qui désirent étendre leurs opérations à plus d'une province, doivent s'adresser à la législature de chacune des provinces où elles veulent faire affaire et non au parlement fédéral ; qu'enfin, l'intérêt commun de plusieurs provinces dans un même objet n'aurait pas pour effet de le rendre fédéral.

De la part de la défense, l'on a soutenu que la compagnie défenderesse avait le caractère d'une institution banquière.

La demande a répliqué que, même dans ce cas, il faudrait deux actes ou chartes, un du parlement fédéral pour faire le commerce de banque et un autre de la législature provinciale pour opérer sur la propriété foncière. Cette compagnie n'a jamais fait affaires ailleurs que dans l'île de Montréal.

Nombre d'autorités ont été citées de part et d'autre. Le public attendra avec intérêt la décision de l'honorable juge. Le point en jeu se rattache à la grande question des droits des provinces, de la centralisation et de la décentralisation, qui tend à prendre une place de plus en plus grande dans les préoccupations publiques.—*Minerve.*

Nouvelles Locales

—La session de la Législature locale devra se terminer la semaine prochaine.

—La Cour de révision de St. Boniface va avoir lieu à l'époque fixée par les avis.

—Il fait beau temps ; les cultivateurs sont au milieu de leurs semailles.

—Notre ami M. F. Tennant, de West Lynne, a été nommé *Land Guide* par le gouvernement d'Ottawa.

—M. Taillefer a fait donner le beau nom de Montcalm à l'une des municipalités de son comté. Bel exemple à suivre.

—Hier soir, MM. D. A. Smith, G. Stephen, R. B. Angus et J. Kennedy de la Compagnie du Pacifique Canadien sont arrivés par convoi spécial.

—M. Pion, de St. Boniface, a commencé hier à mouler la brique aux chantiers nouveaux de la Rivière la Seine.

—MM. Lamothe, de St Hyacinthe sont partis mardi pour Grand Valley où ils se proposent de bâtir un magasin et d'y faire affaire. Succès !

—L'hon. R. A. Davis, ancien premier ministre de la Province, est arrivé ces jours derniers à Winnipeg.

—Nous conseillons à ceux qui désirent acquérir une bonne maison

et un lot de valeur de s'adresser à M. Adjutor Gauvreau, peintre, St. Boniface. Voir l'annonce.

—Messire Samoisette, l'estimable et dévoué curé de Ste. Agathe, est de retour du Canada. Il a emmené plusieurs colons avec lui qui seront suivis à l'automne de 25 à 30 familles.

—*Ham* McMicken, guerroie en ce moment contre M. R. Tait, le traversier; ce personnage ferait bien mieux de débarrasser la côte de la traverse de la bouilloire d'engin que sa stupidité y a fait verser.

—Mardi prochain, fête de la Reine, La Compagnie d'Infanterie de St. Boniface a été invitée à traverser à Winnipeg pour prendre part avec les volontaires de la ville aux réjouissances du jour. Nous espérons que nos militaires soutiendront l'honneur du drapeau.

—Dimanche dernier à vêpres, la Cathédrale, une jeune fille protestante qui demeure à St. Boniface, dit-on, est venue scandaliser et déranger tout le monde. Un homme l'accompagnait. La loi punit de l'amende ou de l'emprisonnement les gens assez mal élevés qui font du désordre dans les églises: avis aux parents de cette personne.

—La fièvre de la spéculation sur les terrains ne diminue pas! La moitié des bureaux de Winnipeg sont devenus des *Real Estate Agencies*, et il se vend tous les soirs assez de lots de ville ? à l'encan pour bâtir trois villes comme Montréal. Il va de soi que les neuf dixièmes, de ses encans sont feints. Gare aux innocents!

—"Jean Baptiste" de St Boniface administre ce matin une bonne correction à l'individu qui se plaint dans le *Free Press* que nos rues sont en mauvais état. Notre concitoyen avec un grand bon sens, conseille aux Winipigonais de réparer leurs propres rues qui mènent à la traverse et de faire des trottoirs avant de trouver à redire sur 100 et quelques verges d'une de nos rues. *Medice cura te ipsum.*

—Des gamins assez âgés se sont l'autre jour amusés à tirer de la carabine sur d'inoffensifs canards qui descendaient tranquillement la rivière. Il va de soi que ces derniers ne savent pas même encore les coupables desseins de nos chasseurs: mais un domestique de l'Archevêché de St. Boniface a failli payer de sa vie la maladresse des tireurs de Winnipeg. On tirait de la carabine sur la pointe formée par le confluent des deux rivières Assiniboine et Rouge. La balle a traversé la rivière est entrée par un des châssis du hangard de l'archevêché, a effleuré la tête d'un employé qui y travaillait et est venue s'amortir sur un escalier. La ville de Winnipeg devrait mettre à l'amende les imbéciles de tout âge qui se servent d'armes à feu dans ses limites. Les voisins lui en seraient reconnaissants.

Annonces Nouvelles



A VENDRE A ST. BONIFACE.

Une jolie maison dernièrement bâtie, dans le meilleur ordre, et entourée d'un jardin.

ADJUTOR GAUVREAU,
Propriétaire.

St. Boniface 19 mai 1881.

Bottes! Bottes!

Chaussures, Chaussures.

Nous avons l'honneur d'informer les citoyens de St. Boniface, de Winnipeg et de la campagne que nous avons le magasin le plus considérable de Chaussures de toutes sortes pour hommes, femmes et enfants, qui se soit encore vu dans la Province,

LE TOUT AU PLUS BAS PRIX

Notre assortiment de toute espèce de Cuirs pour harnais, pour voituriers, et d'outils de cordonnier est des plus complets. Valises, Porte-manteaux en quantités considérables.

On parle Français dans notre Etablissement.

Nous Sollicitons une Visite.

N. B. ZINKAN, & CIE.

Winnipeg, 235 Grande Rue, 2 portes au Sud de la Banque de Montréal.

12m-1881-6m



CHEMIN DE FER

Pacifique Canadien.

SOUMISSIONS POUR

UN EDIFICE DEVANT COMPRENDRE UNE STATION ET UN HANGARD A FRET COMBINÉS, AU

Portage du Rat, Keewatin.

On demande des soumissions pour la construction d'un édifice devant comprendre une Station et un Hangard à fret combinés sur la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, au Portage du Rat.

On peut voir les plans et devis et les termes du contrat au bureau de l'Ingenieur, au Portage du Rat.

Les soumissions scellées pour l'édifice ci-dessus seront reçues jusqu'à

Midi le 24 Mai,

et seront adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour Edifice devant "comprendre une Station et un Hangard "combinés, au Portage du Rat, Keewatin."

La plus basse ni aucune soumission nécessairement acceptées.

WM. T. JENNINGS,
Ingénieur résident.

Portage du Rat,
9 mai 1881.

ARRONDISSEMENT SCOLAIRE DE ST. BONIFACE.

VENTE DE TERRAINS POUR TAXE D'ÉCOLE.

Conformément à la Clause CVIII de l'Acte des Ecoles de Manitoba.

Les lots de terre ci après désignés, situés dans l'Arrondissement Scolaire susdit, appartenant à des non-résidents, seront offerts en vente le premier lundi de Juin prochain, à midi, au bureau des Commissaires, coin des Avenues Provencher et Taché, à moins que dans l'intervalle le montant des taxes ne soit payé, en y comprenant les frais.

	Lots.	Arrérages.	Frais d'annonce.	Total.
Village	1089—1090	3 50	3 50	7 00
	734— 736	5 55	3 50	9 05
	818	14 00	3 50	17 50
	722	21 60	3 50	25 10
	508— 308	4 25	3 50	7 75

FRANCOIS GINGRAS,
Sec.-Trésorier.

St. Boniface, 2 Mai, 1881. 3f

AVIS.

DE SOUMISSIONS cachetées endossées —SOUMISSIONS—seront reçus par le soussigné jusqu'à

Midi, Lundi le Neuvième Jour de Mai Courant,

pour l'élargissement du Canal de décharge de la Rivière Eturgeon, à Meadow Lea et Woodlands.

La soumission devra indiquer le prix de l'ouvrage par verge cube, et être accompagnée d'un chèque accepté de cent piastres comme preuve de bonne foi si la soumission devait être accordée.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics

Winnipeg, 5 Mai 1881.

AVIS PUBLIC.

SAINT NORBERT, ARRONDISSEMENT SCOLAIRE No. 3.

TAXE D'ÉCOLE SUR LE LOT NO. 54.

	Taxe.	Frais.
Non-résident, Lot No. 54,		
1879	$2 85	$5 00
1880	1 50	
Total		$9 35

Le lot ci-dessus mentionné sera vendu le 6 juin prochain à 9 heures a m. à la maison d'école de l'arrondissement scolaire No. 3 de St. Norbert, si le montant couvrant les taxes et les frais n'est pas soldé d'ici à cette date.

G. PH. CLOUTIER,
S T. A. S., S. N

St. Norbert, 2 Mai 1881. 3f

AVIS PUBLIC.

TERRES A VENDRE POUR CONTRIBUTIONS SCOLAIRES NON PAYÉES.

Arrondissement Scolaire Catholique Romain de Lorette Centre, formant ci-devant partie de l'Arrondissement Scolaire Catholique Romain de Lorette Est.

Les terres ci-après décrites, étant situées dans la Paroisse de Lorette, dans le Comté de Provencher et la Province de Manitoba seront vendues à l'enchère lundi le 6 juin prochain, à la maison d'école de l'arrondissement à midi, à moins que les contributions scolaires et les frais encourues suivant la loi, n'ait été soldées avant la vente. Le tout conformément à la clause CVIII de l'Acte des Ecoles.

	Taxe.	Frais.
Non-résident lot 56, Lorette.	$9 61	$5 50
" " 10, "	9 84	5 60

J. W. PRINCE,
Sec.-Trésorier.

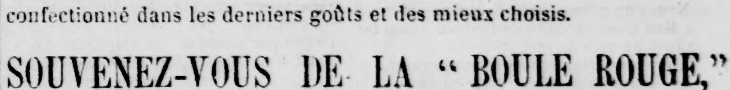
Lorette, 2 Mai 1881. 3f

AVIS.

Avis public est par le présent donné que les Rentes de Lots dans St. Boniface sont dues depuis le Premier Mai courant et payables sans délais aux Bureaux de MM. Royal et Prud'homme, avocats, à Winnipeg.

St. Boniface, 5 Mai 1881. 1m

La Boule Rouge.



Les personnes désireuses de se procurer des HARDES FAITES, CHEMISES, COLS ET FAUX COLS, LINGE DE CORPS, CHAPEAUX, Etc., ne devront pas manquer d'aller au magasin de la Boule Rouge. Les marchandises sont nouvelles, des mieux choisies et à très-bas prix. Les mères de famille devront venir examiner nos habillements d'enfants. Le tout confectionné dans les derniers goûts et des mieux choisis.

SOUVENEZ-VOUS DE LA "BOULE ROUGE,"

249 Grande Rue, Winnipeg.

21m-81



Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doivent être donnes au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilége eu profit exclusif, soit prive ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des réglements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de déposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative

19 Novembre,-1880.

BILL PRIVÉ.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

jeudi le 5e jour de Mai prochain.

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

lundi le 9e jour de Mai prochain.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative

Winnipeg, 19 novembre 1880.

UN GRAND PROGRÈS!

Nouveau par sa nature et pratique dans ses retultats

Un Nouveau Moulin a Vent.

(Le Tourbillon)

Se vendra à toutes les compagnies de chemin de fer pour pomper l'eau, scier le bois, etc.

Se vendra à tous les cultivateurs pour battre, moudre, etc.

Se règle de soi-même, et est ainsi fait qu'il peut utiliser les vents les plus violents.

Quiconque veut établir des manufactures ou *Spéculer* fera bien d'examiner cette invention.

BREVETS A VENTRE

Pour aucune partie du Canada, ou des Etats-Unis.

S'adresser pour les détails à

NAPOLÉON PRINCE.

19 mai. St. Boniface, Man.

A LOUER.

POSSESSION 1er MAI PROCHAIN.

Une maison et dépendances sur la Rue St. Joseph, convenables pour maison privée ou maison de pension ou hôtel.—S'adresser à

M. A. GIRARD,

AVIS PUBLIC.

Le public est par le présent prévenu de ne pas acheter de bois de corde qui sera coupé sur le contrat 14 du chemin de fer Pacifique avant de s'assurer si le permis a été accordé pour la coupe du dit bois.

Une grande quantité de bois a été saisi, et tout autre bois illégalement coupé sera aussi confisqué partout où il sera trouvé.

JAS. ANDERSON,
Agent des T. B. C.

17m-8f-81

TERRES HAUTES ET CHOISIES A VENDRE.

2Quart de section 10, N. O. townp. 7, rang 6 Est. Moitié de la section 33 Ouest townp. , rang 2 Est.

AUSSI

Quart de section N. O. 188, la moitié sud de la section Ouest, quart de section 19, town. 12, rang 3 Est. Quart de section sud Est 17, 83½ N.O. 2. rang 20, town. 9, rang 2 Ouest et plusieurs lots de 240 Acres dans les townships 8, 9, 10, 11 et 12, rangs 2, 3, et 4 Ouest.

Conditions faciles quant au paiement et à l'interêt S'adresser à

ALEX. McARTHUR,

Bâtisse de la Banque des Marchands Winnipeg. Mars 31 1881. 3f.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba à la prochaine session qui s'ouvrira en mai prochain pour un acte pour amender l'acte incorporant la "North West Fire Insurance Company" en changeant le nom d'icelle en celui de "British Canadian Fire & Marine Insurance Company" en donnant à la dite compagnie le pouvoir d'avoir un département d'assurance de Marine Intérieure et pour autres fins.

A. C KILLAM,
Solliciteur pour les Requerants.

Winnipeg, 6 Avril 1881. 4-f.

Avis.

Avis est donné qu'une application sera faite à la Legislature de Manitoba après l'ajournement de la présente session qui doit s'assembler en mai prochain pour obtenir un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Winnipeg Sud (Winnipeg Southern Railway Company) avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cite de Winnipeg et se dirigeant de là au sud jusqu'au Village de West Lynne, avec pouvoir de bâtir et construire un embranchement d'icelui, partant de la ligne principale à ou près de la Ville de Morris et se dirigeant au Sud Ouest vers la Réserve Mennonite dans la partie sud de cette Province.

ARCHIBALD & HOWELL,
Solliciteurs pour les Requérants

Daté le 31 Mars, 1881. 5-f.

Demandes de Licences,

TRANSFERT—Archibald McLaren et John J. Dickson, Winnipeg.

JOHN FRASER,
P. C. L.

Winnipeg, 21 Avril 1881. 2f

A VENDRE.

Une magnifique terre, bâtie 192 acres, 40 arpents en culture situé dans la paroisse de St. Charles, à un mille de l'Eglise, en haut, cette terre se trouve située près du dépot du chemin de fer "South-Western" le tout a des conditions libérales.

S'adresser à M. Léon Provost, St. Charles ou à ce bureau.



AVIS.

BILLS PRIVÉS.

Les Pétitionnaires pour Bills Privés à la prochaine session de la Législature de Manitoba sont requis (tel que voulu par les règlements de la chambre) de déposer la somme de cent piastres avec une copie du bill entre les mains de George Roy Ecr., Député Secrétaire Provincial, qui est autorisé à recevoir et donner des reçus pour iceux.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Winnipeg, 8 Avril 1881. 4f



Chemin de fer du Pacifique CANADIEN.

—

TRAVERSES (TIES) DEMANDEES.

—

Le soussigné est autorisé de faire l'achat de Traverses (*Ties*) en épinette rouge ou épinette blanche, "saines, exemptes de "toutes entailles ou coches, taillées ou "sciées carrées aux deux bouts, de 8 pieds "de long, aplanies sur les côtés opposés à "une épaisseur uniforme de 6 pouces, la "surface aplanie n'ayant pas moins de 6 "pouces sur chaque côté aux deux petits "bouts."

Les prix suivants seront payés pour telles Traverses délivrées et empilées le long de la berme du C. F. P. C., à l'ouest de Cross Lake, le ou avant le 1er mai 1881 :

Traverses d'épinette rouge, 23c chaque.
do do blanche, 18c "

Les traverses en épinette blanche seront acceptées en une quantité n'excédant pas un quart du nombre total délivré par chaque partie contractante.

Pour ces traverses, des paiements en ARGENT COMPTANT seront faits après inspection et acceptation.

WM. Y. ROCHESTER,
Inspecteur des Bois et Traverses.

Winnipeg, 1er fév. 1881.